



Syndicat CFTC de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
ENCRRF - BP 60 - 34935 MONTPELLIER CEDEX 9
☎ 04.99.52.74.17 - 06.64.12.82.53 ✉ cftc@dgccrf.finances.gouv.fr 🌐 www.cftc-ccrf.org



@cftccrf



cftc dgccrf

AUDIENCE AVEC LE MINISTRE DE L'ECONOMIE

Ce 18 janvier, Emmanuel MACRON, ministre de l'économie, a reçu les organisations syndicales de la DGCCRF ainsi que leurs fédérations.

Cette réunion faisait suite à la parution du rapport demandé par plusieurs ministres sur l'avenir de la DGCCRF à messieurs AUVIGNE et MASUREL, respectivement inspecteur général des finances et inspecteur général de l'administration.

Outre le ministre de l'économie, étaient notamment présents à cette réunion :

- monsieur KOHLER, directeur de cabinet ;
- monsieur de JEKHOWSKY, secrétaire général des ministères économiques ;
- madame HOMOBONO, directrice générale de la CCRF ;
- messieurs AUVIGNE et MASUREL.

Monsieur MACRON nous a indiqué que les préconisations du rapport seraient appliquées car elles avaient fait l'objet d'un accord entre les différents ministres commanditaires.

Pour le ministre de l'économie, il faut que ces mesures soient mises en œuvre rapidement, au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2016, avec des expérimentations devant être mise en place dès que possible. Il a déjà prévu de revoir les organisations syndicales pour faire le point au mois de mars.

Il est proposé par l'administration un plan d'actions en 3 axes comprenant 14 actions.

- 1^{er} axe : appuyer les agents dans l'exercice de leurs missions ;
- 2^{ème} axe : mettre en place l'inter-départementalité ;
- 3^{ème} axe : mettre en place une nouvelle relation entre l'échelon régional et les départements.

L'axe 1 comporte 8 actions :

- 1 - Chaque agent CCRF sera placé à terme sous l'autorité d'un inspecteur principal (provisoirement cela pourra être un inspecteur expert) ;
- 2 - Les réseaux d'expertise devront être revitalisés ;
- 3 - La consultation de l'administration centrale sera facilitée pour tous les cadres ;
- 4 - Des réunions des cadres CCRF se tiendront plusieurs fois par an, sous la présidence de la directrice générale ;

- 5 - Des fiches de postes identifieront les compétences ;
- 6 - Le tutorat sera organisé et développé ;
- 7 - Valorisation des agents exerçant certaines fonctions ;
- 8 - Amélioration de la visibilité des services avec l'introduction de l'appellation « concurrence, consommation, répression des fraudes » dans les organigrammes et la signalétique.

L'axe 2 comporte 2 actions :

- 1 - Mutualisation interdépartementale ;
- 2 - Expérimentation de fusions de départements.

L'axe 3 comporte 4 actions :

- 1 - Affirmation du rôle de pilotage des DIRECCTE ;
- 2 - Allègement de la fonction d'animation avec renforcement de la maîtrise technique ;
- 3 - Modification du décret relatif à l'organisation des DIRECCTE ;
- 4 - Nouvelle répartition géographique des emplois en renforçant les effectifs départementaux.

Concernant l'inter-départementalité, et plus particulièrement la fusion de deux départements, il a été indiqué par l'administration (en réponse à une question de la CFTC) qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée.

Des précisions doivent être données prochainement par la direction générale, notamment sur le choix des départements expérimentaux. Des groupes de travail devraient se tenir rapidement.

Pour notre syndicat, si certaines propositions du rapport vont dans le bon sens, notamment le placement des agents CCRF sous l'autorité d'un cadre CCRF, il est évident qu'il ne va pas assez loin puisqu'il ne propose pas la sortie des agents des DDI et, par voie de conséquence, un rétablissement d'une chaîne de commandement cohérente, qui aurait permis de retrouver des conditions de travail sereines et efficaces.

Notre syndicat, qui a toujours maintenu la même position, considère donc que ces propositions ne sont que des rustines !

Il est regrettable que nos dirigeants ne prennent pas les bonnes décisions pour assurer un service public de qualité !

Il est facile de critiquer les fonctionnaires ! Qu'en est-il de leur donner les moyens d'assurer correctement leurs missions ?

Nous resterons vigilants et userons de tous les moyens pour assurer la protection des agents et la défense de nos missions !

Nous exigeons, par ailleurs, un dialogue social de qualité !